

ENCORE UNE INQUIETANTE ATTEINTE A LA LIBERTE D'EXPRESSION !



C'est avec un grand sentiment de révolte que nous apprenons la confirmation, par la Cour de cassation, de la condamnation de la publication RIVAROL pour complicité de «contestation de crimes contre l'humanité». Au train où vont les choses, le seul fait d'émettre la moindre critique sur les thèses historiques officielles risque tout bonnement de nous conduire tout droit à Nuremberg !

Ainsi, le simple fait de publier l'opinion d'un responsable politique sur la dernière guerre mondiale lors d'une interview expose tout responsable d'une publication de presse à des sanctions intolérables. Non content d'avoir châtié le dangereux «délinquant» à trois mois de prison avec sursis et 10.000 € d'amende pour avoir déclaré : « En France, du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine, même s'il y eut des bavures, inévitable dans un pays de 550 000 kilomètres carrés », la "Justice" française a condamné la directrice d'alors de la publication Rivarol à 5 000 € d'amende et Jérôme Bourbon, son journaliste, à 2 000 € d'amende pour complicité.

A ces condamnations viennent, bien évidemment, s'ajouter les sempiternels dommages et intérêts alloués aux commerçants de l'antiracisme, soit la somme de près de 30 000 €. Preuve, une nouvelle fois, que le sens du commerce réside bien essentiellement dans les gènes !

Faut-il préciser que l'auteur des propos incriminés n'est autre que Jean-Marie Le Pen qui, pour l'occasion, a fait preuve -et fait toujours preuve- d'une admirable domestication. Quant à sa fille, à qui il a donné le flambeau, gageons qu'elle fera preuve de la jour davantage dans un régime qui rappelle les moments les plus sombres de notre histoire.

Alors, avant que l' propre condamnation. Condamnation qui n'a pas encore permis au Parti National Radical de redémarrer sa propre publication. Voir les détails de cette scandaleuse affaire sur ce site même, où le simple fait d'avoir dévoilé une liste de noms incontestés qui contrôlent nos média nationaux, à valu au Directeur de la publication "Le National Radical", au demeurant président du Parti National Radical, de lourdes sanctions judiciaires.

Et comme disait un chanteur bien connu : «Ils disent la vérité,
ils doivent être exécutés...»